

**POLE SPORT**  
Service COMPETITION  
AD / IG  
01 44 30 28 66

Paris, le 16 mai 2025

**ASA DES REMPARTS ANGOULEME**  
**33 Place Bouillaud**  
**BP 90247**  
**16007 ANGOULEME CEDEX**

**M. Le Président**

**OBJET :** Circuit des Remparts – PEA  
**DATES :** 19 au 21 septembre 2025

---

Monsieur le Président,

Nous vous prions de bien vouloir trouver, ci-joint, le pré-règlement de l'épreuve citée en objet qui a été enregistrée par notre service en date du :

**vendredi 16 mai 2025**

sous le permis d'organisation FFSA numéro :

**397**

Ce numéro devra obligatoirement figurer d'une façon très apparente sur les exemplaires du règlement définitif que vous voudrez bien nous faire parvenir en deux exemplaires dans les délais prévus à l'article IB des prescriptions générales.

Il ne sera valable que sous réserve d'apporter les éventuelles modifications indiquées ci-dessous, à l'exclusion de toute autre. En outre, aucun changement ne peut être apporté à un règlement enregistré par la FFSA hormis dans les cas prévus par le Code Sportif International.

Les règlements publiés sur les sites doivent être ceux qui ont obtenu le permis d'organisation, strictement conformes à celui-ci.

**NOTA 1** : La validité de ce permis est strictement subordonnée :

- à l'obtention des autorisations administratives nécessaires auprès des autorités compétentes,



- pour les épreuves qui se déroulent sur des circuits permanents ou non permanents, à la délivrance, pour ces derniers, de la licence de parcours FFSA et de l'homologation préfectorale ou ministérielle en cours de validité (pour les circuits non permanents, l'autorisation préfectorale vaut homologation du circuit non permanent sur lequel se déroule la manifestation pour la seule durée de celle-ci – article R.331-37 du code du sport),
- à la possession, pour tous les officiels, d'une licence en cours de validité, correspondante à la fonction mentionnée sur le règlement.

**NOTA 2 : Ce permis d'organisation vous est délivré dans les conditions prévues à l'article 3 du Code Sportif International, dès lors que votre épreuve répond aux critères prévus au règlement particulier type de la réglementation sportive de la discipline concernée.**

Nous vous remettons, ci-joint, les formulaires de rapport de clôture qui devront nous **parvenir au plus tard 15 jours après l'épreuve, dûment remplis et signés** par les officiels concernés.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de nos meilleures salutations.



**Agnès DELARUE**

*Responsable Service Compétition*

Copie Ligue du Sport Automobile Nouvelle Aquitaine Nord

---

**[1] Rappels particuliers :**

*L'organisateur de la manifestation doit veiller à ce que son circuit soit conforme en tout point avec les Règles Techniques et de Sécurité des Circuits Asphalte (disponibles auprès du Pôle Sport de la FFSA et en téléchargement sur le site ffsa.org), et ce pendant toute la durée de son homologation.*

*L'organisateur technique devra présenter, à l'autorité qui a délivré l'autorisation, le jour de la manifestation une attestation écrite précisant que toutes les prescriptions mentionnées dans l'autorisation ont été respectées (Article R331-27 du code du Sport).*



# REGLEMENT PARTICULIER DES CIRCUITS "ASPHALTE"

*Tous les points non prévus au présent règlement particulier relèvent du Code Sportif International, des Prescriptions Générales de la FFSA, du règlement standard des circuits "asphalte" ou des dispositions figurant dans les règlements spécifiques de chaque discipline.*

***(Seules les informations mentionnées aux articles 1 à 11 doivent être renseignées. Toute autre information sera annexée au présent règlement.)***

L'Association Sportive Automobile 1124 .....

Nom de l'épreuve 53 ème CIRCUIT DES REMPARTS .....

Circuit de la ville d'ANGOULEME.....

Date de l'épreuve 19,20 et 21 Septembre 2025 ..... nombre de jours 3 .....

Niveau de l'épreuve : Nationale à participation étrangère autorisée

Permis d'organisation n° ..... délivré le .....

## ARTICLE 1P. ORGANISATIONS

### 1.1P. OFFICIELS

#### **Collège des Commissaires Sportifs :**

Président :

M Philippe CHOLLET ..... licence n°1003/7649.....

Membres :

M Gilles CHABERNAUD..... licence n°1101/13554.....

M Bernard GALARD ..... licence n°0901/4608.....



Secrétaire de l'épreuve:

Mme Annie FOURCADE ..... Licence : 1006/15323.....

#### **Directeur ou Coordinateur de l'épreuve :**

M Laurent CHABAUD..... licence n°1124/123473.....

#### **Directeurs de Course :**

M Gérard BONNET ..... licence n°1009/139103.....

#### **Directeurs de Course Adjoints :**

M Denis DUBOS..... licence n° 1117/119050.....

M Jean-Marie CAROF ..... licence n°1101/203852.....

M Patrick CUNQUERO ..... licence n° 1117/28111.....

M Christian SAFFIER DE BARD l'officiel Stagiaire licence n° 1124/301566 .....

#### **Commissaires Techniques :**

M Responsable Jean-Louis BOSCH..... licence n° 0805/14848.....

M Jean Claude BRIGAUD ..... licence n°1117/13558.....

M Gérard BARRAL-LALOUE..... licence n° 0908/14695.....

M Jean-Marc PETINGER..... licence n° 0914/236553.....

M James DE FREITAS Stagiaire ..... Licence n° 1124/284341 .....

**Médecin Chef Urgentiste :**

M Jean François BILLES..... licence n°1004/13557.....

**M Médecin Urgentiste :**

M Alexandre FERNANDEZ..... licence n°1101/262245.....

**Commissaires Sportifs Chargés des relations avec les concurrents :**

M Flavien ERRERA ..... licence n°1013/250449.....

M Francis BRANDY..... licence n°0801/43050.....

M Jean François FOURCADE ..... licence n°1006/8460.....

Mme Annie FOURCADE ..... licence n°1006/15323.....

**Pilote du safetycar :**

M Romain BRUN..... licence n°1124/297984.....

**Pilotes Médical car :**

M Johnny NOUAUD ..... licence n° 1101/118879.....

M Jeremy NOUAUD ..... licence n° 1101/183613.....

**Chronométrage :**

Responsable : M Jean-Marie SAINT JEAN licence n°1124/1054 .....

**Nota :** il ne pourra être porté sur le règlement particulier que des noms d'officiels titulaires de leurs licences pour l'année en cours et ayant confirmé par écrit leur participation.

***1.2P. HORAIRES (PAR CATEGORIE) EN CONFORMITE AVEC L'ARTICLE 6.1.2. DU REGLEMENT STANDARD***

**Réunion du collège des commissaires sportifs :**

Samedi 20 septembre 2025 à 18H30 lieu :

Salle de réunion espace FRANQUIN 1 Boulevard Berthelot 16000 ANGOULEME.

***1.3P. VERIFICATIONS (PAR CATEGORIE)***

**Vérifications administratives :**

Lieu : : Impasse LEROY 16000 ANGOULEME

Vendredi 19 septembre 2025 de 9h00 à 17h30.

Samedi 20 septembre 2025 de 9h00 à 15h30.

**Vérifications techniques :**

Lieu : : Impasse LEROY 16000 ANGOULEME

Vendredi 19 septembre 2025 de 9h00 à 18h00.

Samedi 20 septembre 2025 de 9h00 à 16h00.

Plateau Maurice TRINTIGNANT : Avant-guerre<1100 cc **Courses**

Jean-Pierre BELTOISE : GT GTS avant 1965 **Courses**

Raymond MAYS : Bugatti BRESCIA **Parade**

Timo MAKINEN : GT GTS année 65-76 **Courses**

Philippe STREIFF : Coupe de l'Avenir 76-92 **Courses**

Marc NICOLOSI : Bugatti **Courses**

Didier AURIOL : Autos de Rallye **Parade**

Raymond SOMMER : Avant-guerre >1100 cc **Courses**

Henri GREDER : GT GTS année 65-76 **Courses**

## **BRIEFING DES PILOTES :**

Samedi 20 septembre 2025 à 17h30, lieu :  
Espace FRANQUIN 1 Boulevard Berthelot 16000 ANGOULEME

## **ARTICLE 2P. ASSURANCES**

Conforme aux dispositions des articles R331-30 et A331-32 du code du sport.

## **ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES**

### ***3.1P. ENGAGEMENTS (PAR CATEGORIE)***

Les engagements seront reçus jusqu'au 12 Juillet 2025 en ligne sur le site internet du Circuit des Remparts.

<https://www.circuitdesremparts.com>

Les pilotes seront titulaires des licences correspondantes aux plateaux.

Licence annuelle en cours de validité, ou un titre de participation TPNVHCC (E) pour la compétition et TPRLC (E) pour les démonstrations (Parades).

Licence RCC autorisée uniquement pour le plateau Philippe STREIFF coupe de l'Avenir

## **ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS**

Le meeting est ouvert aux catégories suivantes :

Autos éligibles pour les périodes de A à J2 (1905 à 1992) en possession ou non d'un PTH mais respectant scrupuleusement les réglementations FIA et FFSA en matière de sécurité.

## **ARTICLE 5P. PUBLICITE**

**Application des prescriptions générales FIA et FFSA.**

## **ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES**

Le circuit est obligatoirement parcouru dans le sens des aiguilles d'une montre.

Procédure de départ allégé / Départ arrêté

Pole à droite

Grille de départ 1/1 décalée

Procédure de départ allégé / Départ lancé

Pole à droite

Grille de départ 1/1

Longueur du circuit : 1279 m

Nombre de voitures admises aux essais : 25

Nombre de voitures admises en courses : 25

Nombre de voitures admises en démonstrations : 18

## ARTICLE 10P. PRIX

Conforme au règlement standard des circuits asphalte.

## ARTICLE 11P. REGLES TECHNIQUES ET DE SECURITE

### 11.1P. COMMISSAIRES PREVUS PAR L'ORGANISATEUR

Nombre de postes de commissaires de piste : 16

Nombre d'extincteurs par poste, type et capacité : 2 de 9 kg ou 3 de 6kg.

Nombre de commissaires de piste, lors de chaque manche : 36

Nombre de commissaires, nombre dans chaque poste :

Poste 1 : 3 commissaires

Poste 2 : 2

Poste 3 : 3

Poste 4 : 1

Poste 5 : 2

Poste 6 : 2

Poste 7 : 2

Poste 8 : 2

Poste 9 : 2

Poste 10 : 3

Poste 11 : 2

Poste 12 : 2

Poste 13 : 2

Poste 14 : 3

Poste 15 : 3

Poste 16 : 2

### 11.2P. MEDICALISATION

Conforme à l'article 2.2.1 de la réglementation médicale, et à l'article IIA7 des RTS.

Le circuit est équipé d'un centre médical non permanent.

Le circuit n'est pas équipé d'une structure de soins intensifs.

Nombre d'ambulance pour les concurrents

2 Ambulances sécurité civile (16 secouristes+1 ambulance pompier 3 pompiers).

Une ambulance sera-t-elle équipée du matériel nécessaire à la réanimation × oui

Une équipe d'extraction est-elle prévue dans le respect du cahier des charges × oui

Extracteurs :

L'équipe Vienne extraction composée de 5 extracteurs et dispose du matériel nécessaire pour intervenir (véhicule, matériel de désincarcération).

Tous les membres de l'équipe ont l'agrément FIA et ont une carte nominative délivrée par la FFSA.

Noms :

M MARIANO Giovanni

M PETIT Didier

M ROUSSEAU Yannick

M BOUTIN Romain

M GUILLON Antoine

## ANNEXE(S) COMPLEMENTAIRE(S)

Convention entre l'organisateur administratif et l'organisateur technique.  
Horaires détaillés de l'épreuve 8h00 à 12h30 et 14h00 à 19h00.

Les horaires sont impératifs. Les pilotes devront être présents avec leurs véhicules sur la pré grille au plus tard 20 mn avant le départ de la séance d'essais ou la course.

Maurice TRINTIGNANT Avant- guerre	En essais 20 Minutes En course vitesse départ lancé 15 Tours
Jean Pierre BELTOISE GT prés 1965	En essais 25 Minutes En course vitesse départ arrêté 20 Tours
Raymond MAYS Avant-guerre	Parade 20 Minutes
TIMO MAKINEN GT prés 1965	En essais 25 Minutes En course vitesse départ arrêté 20 Tours
Philippe STREIFF Barquette	En essais 25 Minutes En course vitesse départ arrêté 20 Tours
Marc NICOLOSI Bugatti	En essais 20 Minutes En course vitesse départ lancé 15 Tours
DIDIER AURIOL Autos de RALLYE	Parade 20 minutes
Raymond SOMMER Avant-guerre	En essais 20 Minutes En course vitesse départ lancé 15 Tours
Henri GREDER GT.T. Proto (1965 à 1976).	En essais 25 Minutes En course vitesse départ arrêté 20 Tours